



Formation spécialisée du 7 octobre 2024

Interventions prévention sur les risques routiers

Conduire pour son travail entraîne des contraintes particulières et une exposition à des risques professionnels. Conduire pour se rendre au travail et en revenir expose également à des risques d'accident de la route.

Pour la CGT, la prévention du risque routier consiste à agir sur différentes dimensions : les déplacements, les communications, l'état des véhicules et les compétences des salariés à la conduite.

Au-delà des risques de dommages corporels en cas d'accident de la route, le conducteur est également exposé à des risques physiques, posturaux, chimiques et psychosociaux.

Notre collectivité doit donc prendre en compte les risques routiers en mission au même titre que les autres risques professionnels dans son évaluation des risques. Ils doivent être évalués et ensuite intégrés au document unique d'évaluation des risques professionnels pour permettre de définir un programme d'actions adaptée et ciblée

Pour prévenir les risques routiers, la collectivité peut agir sur l'**organisation** (du travail, des déplacements...), les **moyens** (véhicules, techniques d'échange ou de communication à distance...) et la **gestion des compétences** (recrutement, formation, information).

Prévenir les risques routiers, c'est aussi envisager qu'il y a d'autres moyens de déplacements que la voiture (transports en commun, train, vélo avec des aides régionales adaptées pour les personnels régionaux

La prévention du risque routier va souvent de pair avec une démarche de développement durable.

La CGT préconise d'analyser le risque routier trajet du personnel en identifiant :- les types de déplacements selon la typologie du territoire (urbain, rural, durée, les véhicules potentiellement utilisés par les conducteurs : . transport en commun : bus, train ,véhicule personnel ou véhicule de service

Prévoir de réduire le nombre de déplacements des salariés en favorisant par exemple :la prise de repas sur place ou à proximité du lieu de travail (implantation d'une restauration, d'un local adapté, allocation de chèques déjeuner ...)

Limitier l'usage des horaires coupés et la durée des coupures pour éviter un aller-retour au domicile

Encourager par voie de communication les salariés à veiller au bon fonctionnement de leur véhicule soit : en favorisant leur participation aux campagnes de vérification de l'éclairage, de l'état des pneumatiques, des organes de sécurité... ou en leur proposant des aides financières ou des tarifs négociés pour les contrôles techniques,

INFORMER et SENSIBILISER les conducteurs pour maîtriser les risques liés au manque de vigilance au volant par des campagnes de sensibilisation sur des thèmes

comme : l'usage des produits addictifs tels que l'alcool, les drogues... ou la prise de certains médicaments (en associant la médecine du travail)